

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 24 mars 2025 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 28

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 18 mars 2025 s'est réuni le lundi 24 mars 2025 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : FEYRIT Jean-Claude, LE BRIS Alain, MARCHAND Emmanuelle, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, HAY Florence, PREVOT Jérémie.

Pouvoirs : de FEYRIT Jean-Claude à CARUHEL Maud, de LE BRIS Alain à CILLIERES Charles, de PREVOT Jérémie à FRANCIS Stéphane.

D.29

**Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association l'Etabli du Travail Humain en
Nouvelle-Aquitaine (ETHNA)**

L'association ETHNA a pour but de promouvoir, rapprocher et soutenir les disciplines et les pratiques œuvrant dans le champ du travail humain, dans tous ses lieux d'exercices (entreprises, institution et administration...) afin de préserver à la fois la santé des travailleurs et leur efficacité.

Considérant que la municipalité porte un grand intérêt aux questions de santé et d'attractivité de son territoire pour les professionnels de santé, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 700 € pour permettre à l'association de réaliser sa soirée théâtre-Forum « travail en santé » le mardi 11 mars 2025.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

Attribue une subvention de 700 € à l'association ETHNA,

Dit Que les crédits seront prélevés sur l'enveloppe correspondante du budget 2024.

Votants : 28 - Abstention : 00 - Exprimés : 28
Contre : 00 - Pour : 28 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 24 mars 2025

Le secrétaire de séance
Stéphane BLANCHARD

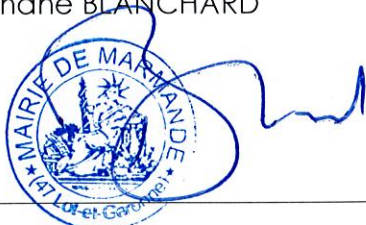


Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 28/03/2025
et de sa transmission au contrôle de légalité le 28/03/2025.

Le Secrétaire de séance
Stéphane BLANCHARD



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

